

QUE chacun des bénéficiaires qui se prévaudront du présent décret produise, avant le 15 mai 2005, un rapport assermenté spécifiant le volume de bois de pruche qu'il a effectivement livré au cours de l'année se terminant le 31 mars 2005.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43338

Gouvernement du Québec

Décret 1015-2004, 27 octobre 2004

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27), le gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Travail, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE les municipalités et les régies intermunicipales, les établissements, les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et diverses entreprises mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourrait avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail:

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QU'une association de salariés, accréditée à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par l'association mentionnée en annexe, soit soumise à la même obligation;

QUE ce décret entre en vigueur le jour où il est pris;

QU'il soit publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

ANNEXE

1. Des municipalités et des régies intermunicipales

Municipalité d'Albanel	Syndicat des employés municipaux de la Municipalité d'Albanel AQ-2000-3818
Ville de Beauceville	Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) AQ-1003-7120
Ville de Chambly	Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (CSN) AM-1002-7625
Ville de Charlemagne	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2930 (FTQ) AM-1000-9193
Ville de Château-Richer	Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré (CSN) AQ-1003-3105
Municipalité de Chertsey	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1768 (FTQ) AM-1000-9149
Municipalité de Chute-Saint-Philippe	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2609 (FTQ) AM-1002-6861
Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais	Syndicat des répartiteurs et répartitrices de la MRC des Collines de l'Outaouais (CSN) AM-1002-6996
Ville de Dolbeau-Mistassini	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2468 (FTQ) AQ-1004-5804
Municipalité d'East Broughton	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3666 (FTQ) AQ-1004-2451
Ville de Farnham	Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham (CSN) AM-1004-9887 AM-1004-9888
Canton de Granby	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4427 (FTQ) AM-1005-0517

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	Syndicat des employés municipaux des Îles (CSN) AQ-1005-4818	Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud (CSN) AM-1005-0550
Ville de Joliette	Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Joliette (CSD) AM-1001-5651	Municipalité de Notre-Dame-du-Laus	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud (CSN) AM-1005-0537
Ville de Joliette	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1152 (FTQ) AM-1001-5652	Canton d'Orford	Syndicat des employés du Canton d'Orford AM-1002-0810
Municipalité de Kiamika	Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) AM-1005-0143	Ville de Percé	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Percé (CSN) AQ-1004-7999
Municipalité de Lac-du-Cerf	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud (CSN) AM-1005-0536	Ville de Plessisville	Syndicat national des employés municipaux de Plessisville AQ-1003-3338
Village du Lac-Saguay	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4551 (FTQ) AM-1005-5913	Ville de Pohénégamook	Syndicat des employés de la Ville de Pohénégamook, section locale 2473 (SCFP) AQ-1003-3591
Village de La Guadeloupe	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3887 (FTQ) AQ-1004-3502	Municipalité de Pointe-à-la-Croix	Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix (CSN) AQ-1004-9273
Municipalité de La Pêche	Syndicat des employées et employés de la Municipalité de La Pêche (CSN) AM-1000-9084	Municipalité de Pointe-Calumet	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3334 (FTQ) AM-1001-7832
Municipalité de L'Ascension	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4450 (FTQ) AM-1005-1457	Municipalité de Pontiac	Union des chauffeurs de camion, hommes d'entrepôts et autres ouvriers Teamsters Québec, section locale 106 (FTQ) AM-1001-7351
Ville de L'Assomption	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4667 (FTQ) AM-2000-3529	Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4361 (FTQ) AM-1000-6932
Municipalité Les Bergeronnes	Syndicat des employés municipaux Les Bergeronnes AQ-1004-9244	Régie de l'eau de L'Île Perrot	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Régie de l'eau de L'Île Perrot (CSN) AM-1002-4275
Municipalité régionale de comté de Lotbinière	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2813 (FTQ) AQ-1003-2735	Municipalité de Saint-Agapit	Syndicat des employés municipaux et sportifs de Saint-Agapit (CSD) AQ-1003-1454
Ville de Mascouche	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2118 (FTQ) AM-1000-9210	Municipalité de Saint-Apollinaire	Métallurgistes unis d'Amérique, local 7708 (FTQ) AQ-1004-1147
Ville de New Richmond	Syndicat des travailleurs municipaux de New-Richmond (CSN) AQ-1003-3247		

Municipalité de Saint-Charles-Borromée	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4367 (FTQ) AM-1004-9123	2. Des établissements et des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	
Paroisse de Saint-Damien	Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie, section locale 333 (FTQ) AM-1002-0048	Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Laval	Syndicat des infirmières et infirmiers de la Cité de la santé de Laval (FIIQ) AM-2000-2676
Municipalité de Saint-Félix-de-Valois	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4446 (FTQ) AM-1005-1383	Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de la Mauricie/Cœur-du-Québec (CSQ) AQ-1005-3610
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré (CSN) AQ-1003-3224	Centre d'hébergement Argyle	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-1002-9446 AM-1001-7780
Paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4401 (FTQ) AQ-1004-9984	Hostellerie Parc des Braves	Syndicat des travailleurs de l'Hôtellerie du Parc des Braves (CSN) AQ-1003-2548
Paroisse de Saint-Léon-le-Grand	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 (FTQ) AQ-1003-4038	Jardins intérieurs de Saint-Lambert inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs des résidences et centres d'hébergement privés de la Rive-Sud de Montréal (CSN) AM-1002-6770
Paroisse de Saint-Martin	Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) AQ-1004-3517	Manoir Fortin 2430-4065 Québec inc.	Regroupement des travailleurs (euses) du Québec AM-1005-0040
Municipalité de Sainte-Croix	Syndicat des employés municipaux et sportifs de Sainte-Croix (CSD) AQ-1004-4413	Résidence Floralties Lasalle inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-1005-1599
Ville de Sainte-Julie	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 (FTQ) AM-1000-9217	Résidence Floralties Saint-Paul inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs des Centres d'hébergement du Grand Montréal (CSN) AM-1004-9490
Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4437 (FTQ) AM-1005-1049	Résidence Notre-Dame-de-la-Victoire	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-1002-3210
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité Terrasse-Vaudreuil (CSN) AM-1002-6034	Résidence Saint-Hyacinthe 9006-4650 Québec inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs des résidences et centres d'hébergement privés de la Rive-Sud de Montréal (CSN) AM-1005-2114
Municipalité de Val-des-Lacs	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2531 (FTQ) AM-1000-7244		
Municipalité de Vallée-Jonction	Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) AQ-1004-1804		

Seigneurie Arthur Beauséjour inc.	Syndicat des salarié-es du centre Arthur Beauséjour (CSN) AM-2000-3754		
Syndicat des copropriétaires du Complexe domiciliaire Le Renoir	Syndicat des travailleuses et travailleurs des Centres d'hébergement du Grand Montréal (CSN) AM-1005-0058	Alex Couture inc.	Syndicat des travailleurs (euses) de Alex Couture (CSN) AQ-1003-4014
Villa d'Alma	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-2000-2627	Groupe Sani-Gestion inc. Division: Service sanitaire Champlain	Teamsters du Québec, chauffeurs et ouvriers de diverses industries, local 69 (FTQ) AQ-1003-8494
3217221 Canada inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-1002-9303	Groupe Sani-Gestion inc. Division: Services sanitaires Saguenay	Union des employés et employées de service, section locale 800 (FTQ) AQ-1004-0889
9056-8056 Québec inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs de Résidence le Duplessis (CSN) AQ-1004-8139	Industries Bowning Ferris ltée	Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers, Teamsters Québec, section local 106 (FTQ) AM-1003-0525
9084-6239 Québec inc. Le Manoir Outremont	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-2756	Les entreprises Philip (Philip Environnement (Québec) inc.)	Syndicat des travailleuses et travailleurs de Philip Environnement (CSN) AM-1002-4965
3. Des entreprises de transport par autobus ou par bateau			
Coopérative de transport maritime et aérien (CTMA)	Syndicat canadien des officiers de la marine marchande AQ-1003-4179	Onyx Industries inc.	Syndicat des travailleurs de Chemcycle (CSN) AM-1005-5487
Corporation de transport adapté de Sept-Îles inc.	Syndicat des chauffeurs de la Corporation de transport adapté de Sept-Îles inc. AQ-1004-1378	Onyx Sanivan inc.	Regroupement des travailleurs (euses) du Québec AM-1005-1419
Réseau de transport de la Capitale	Syndicat des salariés (ées) d'entretien du RTC, (CSN) inc. AQ-1004-2285	Onyx Sanivan inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs de Philip Environnement (CSN) AM-1004-8302
Trans-Aide 2000 inc.	Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers, Teamsters Québec, section locale 106 (FTQ) AM-1004-9578	Récupération Gaudreau inc.	Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale, section locale 922 (FTQ) AQ-1005-1082
Transport médical Mauricie une division de Dessercom inc.	Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers, Teamsters Québec, section locale 106 (FTQ) AQ-2000-2592	Tiru (Canada) inc.	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3595 (FTQ) AQ-1004-2937
4. Des entreprises d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage			

5. Une entreprise de production, de transport, de distribution ou de vente d'électricité

Hydro-Québec
(Direction des
approvisionnement
et services Île de Montréal)

Syndicat des spécialistes et
professionnels d'Hydro-Québec,
section locale 4250 (FTQ-SCFP)
AM-1004-6357

43339

Gouvernement du Québec

Décret 1016-2004, 27 octobre 2004

CONCERNANT un échange d'immeubles situés dans la circonscription foncière de Chambly entre Hydro-Québec et le gouvernement du Canada

ATTENDU QUE Hydro-Québec souhaite obtenir du gouvernement du Canada la cession d'un terrain situé dans la circonscription foncière de Chambly aux fins de la construction de sa ligne de transport à 735 kV Hertel - Saint-Césaire présentement en phase de réalisation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada accepte de céder ce terrain à Hydro-Québec en échange de la cession, par cette dernière, d'un immeuble situé dans la circonscription foncière de Chambly, pour la consolidation de sa propriété du lieu historique national du Canal-de-Chambly;

ATTENDU QUE Hydro-Québec et le gouvernement du Canada souhaitent s'engager par une promesse d'échange, d'une durée d'un an et renouvelable, relativement à ces immeubles;

ATTENDU QUE, en vertu de cette promesse d'échange, les parties s'engagent et s'obligent à procéder ultérieurement à un échange de ces immeubles dans les meilleurs délais possibles, par contrat notarié;

ATTENDU QUE Hydro-Québec est un organisme public au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.12 de cette loi, un organisme public ne peut, sans l'autorisation préalable écrite du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou un organisme public fédéral;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3.13 de cette loi, le gouvernement peut, dans la mesure et aux conditions qu'il détermine, exclure de l'application de la section II de cette loi concernant les Affaires intergouvernementales canadiennes, en tout ou en partie, une entente ou une catégorie d'ententes qu'il désigne;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exclure cette promesse d'échange, ainsi que le contrat notarié, de l'application de l'article 3.12 cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones et du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs :

QUE la promesse d'échange entre Hydro-Québec et le gouvernement du Canada relativement à des immeubles situés dans la circonscription foncière de Chambly, dont le texte sera substantiellement conforme au texte joint à la recommandation ministérielle du présent décret ainsi que le contrat notarié à intervenir ultérieurement entre ces parties relativement à ces mêmes immeubles soient exclus de l'application de l'article 3.12 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43340